

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9



514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

André Turmel
Direct 514 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 21 août 2015
No de dossier : 10887/115805.00163

PAR/COURRIEL/PAR MESSENGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande relative aux modifications de méthodes comptables découlant du passage aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (US GAAP)

Dossier : R-3927-2015

Chère Consœur,

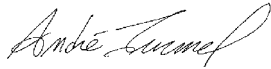
Dans le cadre du présent dossier, la FCEI n'entend pas déposer de preuve ou de mémoire formel, en l'absence d'informations sur les coûts de passage entre systèmes comptables. Nous sommes d'avis que les enjeux dans ce dossier sont principalement juridiques.

La FCEI s'interroge sur les deux questions suivantes, que nous développerons plus spécifiquement à l'audience :

1. Est-ce que la nouvelle méthode de calcul de l'amortissement des immobilisations respecte l'article 24(3) de la *Loi sur Hydro-Québec* ?
2. Est-ce que la demande d'Hydro-Québec de passer aux US GAAP au 1^{er} janvier 2015 a un effet rétroactif ?

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère Consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/mb

p.j.